

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 251**24 mai 1997****SOMMAIRE**

AD Ventures S.A., Luxembourg	pages 12038, 12039	Kiso Power Tool AG, Wecker	12024
Comco MCS S.A., Luxembourg	12002	KPMG Audit S.C., Luxembourg	12024
Concise Holding S.A., Luxembourg	12002	KPMG Corporate Finance S.C., Luxembourg	12024
Connie's, S.à r.l., Luxembourg	12003	KPMG Peat Marwick, S.à r.l., Luxembourg	12023
Daci S.A.H., Luxembourg	12002	KPMG, S.à r.l., Klynveld Peat Marwick Goerdeller, Luxembourg	12024
Dacsys S.A., Grevenmacher	12003	Linie Holding S.A., Luxembourg	12025
Dal Holding S.A., Luxembourg	12003	Lion Oblilux, Sicav, Luxembourg	12028
Danae International Holding S.A., Luxembourg	12004	Location du Sud, S.à r.l., Lamadelaine	12025
Dascha Holding S.A., Luxembourg	12003	Logos Invest S.A., Luxembourg	12032
Deutsche Postbank AG, Bonn	12005	Lumino Holding S.A., Luxembourg	12029
Dino S.A., Luxembourg	12004, 12005	Lux Automaten AG Holding S.A., Luxembourg	12029
EB Trading S.A., Luxembourg	12008	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxembourg	12031
Elati Holding S.A., Luxembourg	12007	Lux Gastro AG Holding, Luxembourg	12029
Eliny S.A., Luxembourg	12008	Lux-World Fund, Sicav, Luxembourg	12029
ENGRAIL, Engineering Railroad Consultants, S.à r.l., Mersch	12005, 12006	Mafex S.A., Luxembourg	12032
Entreprise de Charpente Belhomme, S.à r.l., Bettem- bourg	12008	Mandy S.A., Luxembourg	12025
Entreprise de Constructions Modeste Baatz et Fils, S.à r.l., Luxembourg	12008	Medalux S.A., Luxembourg	12031
Epart Luxembourg S.A.H., Luxembourg	12009	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A., Luxem- bourg	12026, 12027, 12028
Euroconfiducia, S.à r.l., Luxembourg	12010	Miami S.A., Luxembourg	12036
European Development S.A., Luxembourg	12008, 12010	Millebiere, S.à r.l., Luxembourg	12036
Eurotechnik S.A.H., Luxembourg	12010, 12011	Miu-Miu S.A., Luxembourg	12037
Facol, S.à r.l., Bertrange	12012	Nikko Asia Income & CB Fund, Luxembourg	12038
Feba-Industrietechnik, GmbH, Wasserbillig	12009	Occidental Holdings S.A., Luxembourg	12037
Ferrocemento S.A., Luxembourg	12014	(Le) Panorama Immobilier S.A., Bereldange	12025
FGL Investments S.A., Luxembourg	12014	Perfect House, S.à r.l., Luxembourg	12038
Finaber S.A., Luxembourg	12007	Périgord Immobilière S.A., Luxembourg	12040
Financial Link S.A., Luxembourg	12012	Petercam Luxembourg S.A., Luxembourg	12039
Financière de Namur S.A., Luxembourg	12013	(Jos) Petry, S.à r.l., Luxembourg	12040
Finexport International S.A., Luxembourg	12015	Profita International, S.à r.l., Luxembourg	12040
Finuniversal S.A., Luxembourg	12015	Raid Junior International S.A., Luxembourg	12040
First General Finance & Participations, GmbH, Luxbg France Arno, S.à r.l., Luxembourg	12015, 12016	Rofino S.A., Luxembourg	12037
Fruitbrokers S.A., Luxembourg	12015	Safel, S.à r.l., Luxembourg	12041
Fruitech S.A., Luxembourg	12011, 12012	Schenker Luxembourg, GmbH, Leudelange	12041
Geisen Norbert, S.à r.l., Kehlen	12016	Securicor Luxembourg S.A., Luxembourg	12041
Girfip S.A., Luxembourg	12017	Securicor Services, S.à r.l., Luxembourg	12041
Hawkeye S.A., Luxembourg	12018	SEIF - Société Européenne d'Investissement Financier S.A., Luxembourg	12042
Helsa Holding S.A., Luxembourg	12019	Shamrock S.A., Luxembourg	12041
Highgate Finance and Holding S.A., Luxembg H20 Investissements et Finance S.A., Luxbg Holdmar Holding S.A., Luxembourg	12018, 12017, 12018	Siska Invest S.A., Luxembourg	12042
H.T.E. Participations S.A., Luxembourg	12020	Skandia Distribution Services S.A., Luxembourg	12044
Hutch S.A., Luxembourg	12020	Slavex Holding S.A., Luxembourg	12043
Hypo-Sicaf I, Luxembourg	12020	Société Internationale de Mode (S.I.M.L.) S.A., Luxem- bourg	12042
I.C.C. S.A., International Consulting Counsellors S.A., Hachiville	12021	Soppana S.A., Luxembourg	12043
I.F.M. S.A., Luxembourg	12022	Sorep S.A., Schifflange	12042, 12043
Illinois S.A., Luxembourg	12013	Staden S.A., Luxembourg	12045
International Holding S.A., Luxembourg	12014	Steba S.A., Luxembourg	12046
International Vrac Distribution, S.à r.l., Esch-sur- Alzette	12022	Styl'ex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12044
(I.R.E.F.) International Real Estate Fund S.A., Luxbg Japan Index Fund 300, Sicav, Luxembourg	12023	Sujedo S.A., Luxembourg	12046
Jedodial Food S.A., Luxembourg	12023	Sun and Fun Charter S.A., Luxembourg	12047
Jeigi Holding S.A., Luxembourg	12022	Supergems Finance S.A., Luxembourg	12048
Jet 7 S.A., Luxembourg	12023	Supergems Holding S.A., Luxembourg	12045
Key Entreprise, S.à r.l., Luxembourg	12024	Tec Equipements, S.à r.l., Luxembourg	12048
		Technopol, S.à r.l., Luxembourg	12048
		Tiber Holdings S.A., Luxembourg	12047
		T.Rare S.A., Luxembourg	12048
		Triro S.A., Luxembourg	12048
		Vitrilux S.A., Luxembourg	12041

COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.488.

Le bilan au 30 septembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06502/261/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.488.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06503/261/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.488.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06504/261/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

CONCISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.328.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société CONCISE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 5 février 1997 au siège social que:

Monsieur Christopher Niehaus ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, Barrister, demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, nommé en remplacement de Monsieur Christopher Niehaus ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Niehaus seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06507/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DACI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
H. R. Luxemburg B 51.334.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am dreissigsten Januar.

Versammelte sich die aussergewöhnliche Generalversammlung der Aktien-Holdinggesellschaft DACI S.A.H. mit Sitz in L-1458 Luxemburg, 5, rue de l'Eglise,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger mit Amtssitz in Düdelingen, am 9. Juni 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 432 vom 5. September 1995.

Die Versammlung fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Ralph Blasek, Kaufmann, wohnhaft in D-47877 Willich, Hebelstrasse 30.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Renate Lange, Buchhalterin, wohnhaft in D-47877 Willich, Hebelstrasse 30.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Helmut Zappel, Kaufmann, wohnhaft in D-46242 Bottrop, im Fuhlenbrock 124.

Der Präsident erklärte, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die Zahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär und den Stimmenzähler, gegenwärtigem Protokoll beigegeben bleibt.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 100 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung figurierenden Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Annahme der Demission des Kommissars, Frau Maria Carla Hendricks.
2. Ernennung eines neuen Kommissars und Festlegung der Dauer seines Mandates.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutheissen worden war, wurden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung nimmt die Demission des Kommissars Dame Maria Carla Hendricks an.

Zweiter und letzter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt Frau Gisela Blasek geb. Schmidt, wohnhaft in D-33790 Halle, Grenzweg 13. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, welche über die Bilanz vom Jahr 1999 befindet. Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung alsdann geschlossen.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06509/206/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

CONNIE'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 1.500.000.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 12.263.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(06508/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DACSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 1, rue des Jardins.
R. C. Luxembourg B 46.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour la S.A. DACSYS

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06510/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 17.995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06511/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DASCHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.303.

Suite à l'assemblée générale du 28 mai 1996, le siège de la société a été transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 1996, vol. 480, fol. 95, case 11.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06514/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DANAE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.768.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANAE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(06512/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DANAE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.768.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 3 février 1997

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 1996 et du bilan au 31 décembre 1996, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à la moitié du capital, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide le maintien de l'activité sociale de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Marc Mackel, Claude Schmitz, et Marc Lamesch de leur poste d'Administrateur avec prise d'effet à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Maurice Hauptert de son poste de Commissaire de Surveillance avec prise d'effet à compter de ce jour.

Septième résolution

Sont nommés comme Administrateurs de la Société Monsieur Iacopini, Monsieur Jelmoni, Monsieur Bagnato. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2000.

Huitième résolution

Est nommé comme Commissaire de Surveillance de la société, Monsieur C. Vermeersch. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2000.

Neuvième résolution

Le siège social de la société est transféré au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 février 1997.

Pour extrait sincère et conforme
DANAE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06512/045/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.250.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DINO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.250, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 457 du 16 septembre 1996.

L'assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts suite à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1996, documentée par acte du notaire soussigné, numéro 2219/96 de son répertoire.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence ci-annexée que tous les actionnaires sont représentés à la présente assemblée. Les procurations des actionnaires sont restées annexées à un acte du notaire soussigné du 30 décembre 1996, numéro 2219/96 de son répertoire.

L'assemblée générale décide de donner la teneur suivante à l'article 5 des statuts:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante-sept millions de francs luxembourgeois (47.000.000,- LUF), représenté par quarante-sept mille (47.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Billon, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 96S, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

F. Baden.

(06518/200/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

F. Baden.

(06519/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

DEUTSCHE POSTBANK AG, Société Anonyme.

Siège social: D-53113 Bonn, Friedrich Ebert Allee, 122-126.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 février 1997, vol. 489, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 1997.

DEUTSCHE POSTBANK AG

B. Sinnwell

J. Geraets

(06517/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ENGIRAIL, ENGINEERING RAILROAD CONSULTANTS,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch, 57, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.480.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme BRIC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Yolande Johanns, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 janvier 1997;

2) Monsieur François-Marc Lanners, employé privé, demeurant à Mersch, ici représenté par Mademoiselle Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aubange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 janvier 1997.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité ENGINEERING RAILROAD CONSULTANTS, en abrégé ENGIRAIL, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.480, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 188 du 28 juillet 1983, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Mersch, 57, route d'Arlon.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Johanns, I. Schul, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1997, vol. 96S, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1997.

F. Baden.

(06524/200/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ENGIRAIL, ENGINEERING RAILROAD CONSULTANTS,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch, 57, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

F. Baden.

(06525/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ELATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.586.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois ELATI HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 310, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.586.

L'assemblée est ouverte à quinze heures cinquante sous la présidence de Monsieur Nikolaos Kroggiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles/Belgique,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Stylianos Moussis, avocat stagiaire, demeurant à Bruxelles/Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Dimitros Kintis-Dilinos, employé privé, demeurant à Bruxelles/Belgique.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de vingt-quatre millions sept cent cinquante mille (24.750.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions sept cent cinquante mille (34.750.000,-) francs luxembourgeois à cinquante-neuf millions cinq cent mille (59.500.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la valeur nominale de mille neuf cent quatre-vingts (1.980) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement dans l'immédiat en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des mille neuf cent quatre-vingts (1.980) actions nouvelles par ELLINIKI ETERIA BISKOTON, SOCIETE ANONYME INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE DENREES ALIMENTAIRES, DE REPRESENTATION ET DE DISTRIBUTION, société anonyme de droit grecque, avec siège social 21 st Av. Marathonos, Pikermi Attique/Grèce, inscrite au registre de commerce de la Préfecture de l'Attique de l'Est, numéro de matricule 16312/04/B/87/248 avec renonciation de l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-quatre millions sept cent cinquante mille (24.750.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions sept cent

cinquante mille (34.750.000,-) francs luxembourgeois à cinquante-neuf millions cinq cent mille (59.500.000,-) francs luxembourgeois par la création et l'émission à la valeur nominale de mille neuf cent quatre-vingts (1.980) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite ELLINIKI ETERIA BISKOTON SOCIETE ANONYME INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE DENREES ALIMENTAIRES, DE REPRESENTATION ET DE DISTRIBUTION, société anonyme de droit grec, avec siège social 21 st Av. Marathonos, Pikermi Attique/Grèce, inscrite au registre de commerce de la Préfecture de l'Attique de l'Est, numéro de matricule 16312/04/B87/248,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Nikolaos Korogiannakis, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

L'unique autre actionnaire, Monsieur Kyriakos Filippou, homme d'affaires, demeurant à Athènes/Grèce,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Nikolaos Korogiannakis, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il en a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille neuf cent quatre-vingts (1.980) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-quatre millions sept cent cinquante mille (24.750.000,-) francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinquante-neuf millions cinq cent mille (59.500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par quatre mille sept cent soixante (4.760) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents (12.500,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois cent mille (300.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Korogiannakis, St. Moussis, D. Kintis-Dilinos, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 32, case 3. – Reçu 247.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

R. Neuman.

(06521/226/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ELATI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.586.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

R. Neuman.

(06522/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FINABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 41.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 19 septembre 1996, que Monsieur Guy Legrand, directeur général, CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG, demeurant 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été élu administrateur et président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean Bernicot, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 février 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1997, vol. 489, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06541/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

EB TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Résolutions adoptées par le conseil d'administration

En vertu de l'article 11 des statuts, le conseil d'administration a adopté, unanimement, les résolutions suivantes:

1. décidé de nommer Monsieur Jan Verhelst, demeurant en Espagne, comme président du conseil d'administration;
2. décidé de déléguer la gestion journalière à Monsieur Raymond Van Herck. Il portera le titre d'administrateur-délégué;
3. décidé d'accorder les pouvoirs suivants en ce qui concerne les banques à:
 - Messieurs Jan Verhelst, Raymond Van Herck et Jean-Marie Boden;
 - Monsieur Raymond Van Herck peut engager la société par sa seule signature;
 - Messieurs Jan Verhelst et Jean-Marie Boden peuvent engager la société par leur signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

J. Verhelst.

Luxembourg, le 24 décembre 1996.

R. Van Herck.

Luxembourg, le 30 décembre 1996.

J.-M. Boden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06520/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ELINY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 48.680.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 20 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 10.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06523/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ENTREPRISE DE CHARPENTE BELHOMME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3273 Bettembourg, Boîte postale 40.

R. C. Luxembourg B 47.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1996, vol. 489, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour ENTREPRISE DE CHARPENTE BELHOMME, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06526/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 259, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(06527/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

EUROPEAN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 36.256.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg en date du 4 février 1997, vol. 489, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour la société

Signature

(06530/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

EUROPEAN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.256.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société,
tenue le 20 janvier 1997 à 10.30 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

Etant donné que les pertes cumulées au 31 décembre 1995 s'élèvent à ECU 66.055,13 et qu'elles excèdent 75 % du capital social et conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée constate l'échéance du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en date du 25 novembre 1996 et leur donne décharge.

L'assemblée décide de nommer nouveaux administrateurs, Monsieur R.D. McGaw, employé privé, demeurant à Luxembourg, Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant à Luxembourg, et la société McGAW & WING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 54, avenue Pasteur, et nouveau commissaire aux comptes, la société MTC GENERAL TRUST COMPANY S.A., ayant son siège social au 2, route de Moncor, Case postale 187, CH-1752 Villars-sur-Glâne, et ce, avec effet au 25 novembre 1996.

Le mandat des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du dernier lundi de novembre 2002 ou à toute prorogation ou report de celle-ci sans toutefois excéder une durée de six ans à compter du 25 novembre 1996.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06531/651/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

EPART LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.133.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 31 janvier 1997, que:

– le conseil d'administration prend note du décès de Monsieur Engelen Johannes Antonius Maria, un des trois administrateurs de la société;

– suite au décès de Monsieur Engelen Johannes Antonius Maria, le nombre d'administrateurs tombe en dessous du nombre minimum d'administrateurs requis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, à savoir trois. Par conséquent, les deux administrateurs restants nomment Madame Dijkhuis-Engelen Vincentia Maria, demeurant à Warnsfeld aux Pays-Bas, aux fonctions d'administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 54, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06528/695/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FEBA-INDUSTRIETECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 29.782.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 1997

L'assemblée des associés approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière à Monsieur Manfred Ferber pour sa gestion dans le cadre de la liquidation.

L'assemblée prononce ensuite la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée en liquidation FEBA-INDUSTRIETECHNIK, GmbH, a définitivement cessé d'exister au 31 décembre 1996.

Wasserbillig, le 22 janvier 1997.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06537/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

EUROCONFIDUCIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 32.574.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06529/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

EUROTECHNIK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 56.347.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROTECHNIK S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.347, constituée suivant acte reçu le 20 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 627 du 4 décembre 1996 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny/Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de BEF 10.750.000,-, pour le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- à BEF 12.000.000,- par la création et l'émission de 10.750 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de BEF 10.750.000,- (dix millions sept cent cinquante mille francs belges), pour le porter de son montant actuel de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs belges) à BEF 12.000.000,- (douze millions de francs belges), par la création et l'émission de 10.750 (dix mille sept cent cinquante) actions nouvelles de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 10.750 (dix mille sept cent cinquante) actions nouvelles les actionnaires actuels, proportionnellement à leur participation, savoir à 50% pour chacun d'eux.

Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires, ici représentés par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont, par leur représentante susnommée, déclaré souscrire les 10.750 (dix mille sept cent cinquante) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme EUROTECHNIK S.A., prédésignée, de sorte que la somme de BEF 10.750.000,- (dix millions sept cent cinquante mille francs belges) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à BEF 12.000.000,- (douze millions de francs belges), représenté par 12.000 (douze mille) actions de BEF 1.000,- (mille francs belges) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, H. Janssen, P. van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 34, case 9. – Reçu 107.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

C. Hellinckx.

(06532/215/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

EUROTECHNIK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 56.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour le notaire

Signature

(06533/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**FRUITECH S.A., Société Anonyme,
(anc. EXALTRA S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.212.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXALTRA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 18.212, constituée suivant acte reçu le 25 mars 1981, publié au Mémorial C, numéro 106 du 27 mai 1981; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 28 mars 1986, publié au Mémorial C, numéro 189 du 8 juillet 1986.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination en FRUITECH S.A. et modification de l'article 1^{er}.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

3. Modification de l'article 5 des statuts en ajoutant un dernier alinéa de la teneur suivante:

«La société peut procéder à un rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

4. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est autorisée à payer des acomptes sur dividendes.»

5. Nomination de Monsieur Edmond Ries comme administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mackel.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FRUITECH S.A. et de modifier l'article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée FRUITECH S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en ajoutant un dernier alinéa de la teneur suivante:
«La société peut procéder à un rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«La société est autorisée à payer des acomptes sur dividendes.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange comme administrateur en remplacement de Monsieur Marc Mackel et pour le même terme.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, C. Schmitz, M. Lamesch, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

C. Hellinckx.

(06534/215/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**FRUITECH S.A., Société Anonyme,
(anc. EXALTRA S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour le notaire
Signature

(06535/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**FACOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 144, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 14.990.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(06536/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FINANCIAL LINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.325.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Graham J. Wilson, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Charles Baysset, administrateur de sociétés, demeurant à Promenade 19, Bulle (Suisse),

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1^{er} mars 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

– La société anonyme FINANCIAL LINK S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.325, a été constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 361 du 9 août 1993.

– Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent mille francs français (5.500.000,- FRF), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

– Son mandant est devenu propriétaire des cinq mille cinq cents (5.500) actions dont il s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

– Par la présente, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

– L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

– Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

– Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

– Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société dissoute à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Ensuite, le comparant a présenté au notaire le registre des actionnaires qui est clôturé en sa présence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. J. Wilson, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 49, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1997.

F. Baden.

(06542/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FINANCIERE DE NAMUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 1996

Présents: Monsieur Rudolf Scheen, administrateur;
Madame Marion Marie France, administrateur;
Monsieur Claude Schmit, président;
Monsieur Joseph Vliegen, administrateur;
Monsieur Karim Van den Ende, administrateur.

Ordre du jour:

- Nomination d'un administrateur-délégué;
- Divers.

Après discussion exhaustive sur les points portés à l'ordre du jour, le conseil décide, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

Le conseil décide de nommer Monsieur Rudolf Scheen en qualité d'administrateur-délégué, qui aura tout pouvoir pour engager valablement la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

R. Scheen	M. F. Marion	C. Schmit	J. Vliegen	K. Van den Ende
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Président</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 95S, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

A. Schwachtgen.

(06543/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ILLINOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 50.921.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ILLINOIS S.A.

Signature

Administrateur

(06565/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FERROCEMENTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 54.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1997

– La démission, en tant qu'administrateur, de Monsieur Maurizio Giambartolomei, est acceptée et décharge lui est donnée.

Est nommé administrateur en son remplacement:

Madame Isabella Bruno, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-00197 Rome (Italie), Piazza Digione 1; Madame Isabella Bruno ayant pouvoir de signature de type A.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FERROCEMENTO S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06538/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FGL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 39.340.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 14 janvier 1997
au siège social*

Madame Sophie Mathot ayant présenté sa démission en tant qu'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, Barrister, demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, nommé en remplacement de Madame Sophie Mathot ainsi que la décharge à donner à Madame Sophie Mathot seront mises à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06539/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FGL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 39.340.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 24 janvier 1997
au siège social*

L'assemblée a décidé de ratifier la démission et la décharge de Madame Sophie Mathot et la nomination de Monsieur Gordon Humphreys en tant qu'administrateur de la société.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06540/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.625.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(06566/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FINEXPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 56.526.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé à Luxembourg en date du 10 janvier 1997, enregistrée à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 4, que les résolutions suivantes ont été prises, à l'unanimité des voix, par les actionnaires:

1. Démission des administrateurs suivants:

Monsieur Carlo Dax, Mademoiselle Christina de Almeida et Monsieur Jan Raaijmakers, avec effet au 10 janvier 1997. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs sortants;

2. Election du nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Louis Niang, avocat, demeurant à Cannes-la-Bocca (France);
- Monsieur Jacques Borio, commerçant, demeurant à Nice (France);
- Monsieur Frank Calatraba, commerçant, demeurant à Nice (France);
- Monsieur Gerald Calatraba, commerçant, demeurant à Nice (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(06544/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FINUNIVERSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.741.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 96S, fol. 20, case 8, que la société anonyme FINUNIVERSAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.741, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme FINUNIVERSAL S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

C. Hellinckx.

(06545/215/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**FIRST GENERAL FINANCE & PARTICIPATIONS, GmbH,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.891.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 23 décembre 1996*

A l'assemblée générale extraordinaire de FIRST GENERAL FINANCE & PARTICIPATIONS, GmbH («la société»), il a été décidé ce qui suit:

– de changer le siège de la société du 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 1996.

Signature
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(06546/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FRUITBROKERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.385.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 28 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 4.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06549/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

FRANCE ARNO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 101, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 43.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(06548/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

GEISEN NORBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 32.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour GEISEN NORBERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06550/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

H20 INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H20 INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 447 du 30 septembre 1993.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondcerange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cent soixante-cinq (1.165) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million cent soixante-cinq mille francs français (FRF 1.165.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de deux millions trois cent mille francs français (FRF 2.300.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante-cinq mille francs français (FRF 1.165.000,-) à trois millions quatre cent soixante-cinq mille francs français (FRF 3.465.000,-) par la création de deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de deux millions trois cent mille francs français (FRF 2.300.000,-).

2) Renonciation au droit de souscription des anciens actionnaires.

3) Souscription et libération des actions nouvelles par Jean-Marie Merlin.

4) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux millions trois cent mille francs français (FRF 2.300.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante-cinq mille francs français (FRF 1.165.000,-) à trois millions quatre cent soixante-cinq mille francs français (FRF 3.465.000,-), par la création de deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de deux millions trois cent mille francs français (FRF 2.300.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenu au présent acte, Monsieur Jean-Marc Merlin, administrateur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, avenue Coquelin 7,

ici représenté par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les deux mille trois cents (2.300) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par Monsieur Jean-Marc Merlin, préqualifié.

Les deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions trois cent mille francs français (FRF 2.300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article trois, 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-cinq mille francs français (FRF 3.465.000,-), représenté par trois mille quatre cent soixante-cinq (3.465) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1997, vol. 830, fol. 61, case 3. – Reçu 140.530 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 1997.

F. Kessler.

(06552/219/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

H20 INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 1997.

F. Kessler.

(06553/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

GIRFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.489.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GIRFIP S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg, section B n° 43.489, constituée sous forme de société en commandite simple de droit italien FIPAR SAS DI BRUNO GIRARDELLO & CO, ayant son siège social à Riese, Pio X, Province de Trévise, Italie, aux termes d'un acte reçu par le notaire Vincenzo Imparato, de résidence en Italie, à Asolo, Province de Trévise, en date du 10 novembre 1977, répertoire 28556, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire en date du 22 juillet 1988, répertoire 72192 et dont le siège a été transféré à Luxembourg par acte du ministère du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1993, publié au Mémorial C, n° 305 du 26 juin 1993 et les statuts modifiés par acte du 17 décembre 1996, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dirk Raeymaekers, sous-directeur, demeurant à Kopstal.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Marco Clerici, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution de la société;
2. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire et la dissolution de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur, Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Steinsel.

Tous pouvoirs sont conférés au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Raeymaekers, M. Santini, M. Clerici, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 96S, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(06551/215/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

HAWKEYE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 21.098.

—
DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 décembre 1996, que:

1) Décharge a été accordée au liquidateur, au commissaire à la liquidation, aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

2) La liquidation est clôturée.

3) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

4) Mandat a été donné à la FIDUCIAIRE BERNARD EWEN pour faire tous décomptes de frais.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06554/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

HOLDMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.311.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 27 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 12.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06559/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

HIGHGATE FINANCE AND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 30.438.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(06556/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

H.T.E. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 42.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 août 1996

Est nommé commissaire aux comptes, Monsieur Domenico Gatti, dirigeant d'entreprises, né à Oviglio (Alessandria) le 4 septembre 1931, demeurant à Torino (Italie), Corso Grosseto N° 295, en remplacement de Monsieur C. Robotti, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1998.

Pour extrait sincère et conforme
H.T.E. PARTICIPATIONS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06560/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

HUTCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.686.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 août 1996, vol. 483, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 1997.

Signature.

(06561/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

HUTCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.686.

EXTRAIT

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 21 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06562/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

HYPO-SICAF I, Investmentgesellschaft mit festgeschriebenem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 48.036.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, amn zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft HYPO-SICAF I, Investmentgesellschaft mit festgeschriebenem Kapital («société d'investissement à capital fixe») mit Sitz in Luxemburg (H. R. Luxemburg B 48.036), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Genannte Investmentgesellschaft wurde am 29. Juni 1994 gemäß Urkunde von Notar Frank Baden, wohnhaft in Luxemburg, gegründet, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C vom 5. August 1994. Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde von Notar Frank Baden, vom 5. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C vom 14. September 1995.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Uschi Kreten, Bankkauffrau, wohnhaft in D-54292 Trier.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär, Frau Kerstin Gehlen, Angestellte, wohnhaft in D-54296 Trier.

Die Generalversammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Herrn Gerd Plassmann, Angestellter, wohnhaft in D-54294 Trier.

Der Verwaltungsvorstand ist somit gebildet.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar festzuhalten:

I. Daß die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft;
- 2) Ernennung eines Liquidators und Bestimmung seiner Befugnisse.

II. Daß die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, ne varietur von den Komparenten unterzeichnet, bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III. Daß das gesamte Gesellschaftskapital zu dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und daß alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen erkennen und erklären, vorweg Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV. Daß die gegenwärtige Versammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Gemäß dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, in letzter Fassung, beschliesst die Versammlung die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluß

Infolge des ersten Beschlusses, entscheidet die Versammlung Herrn Gerd Plassmann, wohnhaft in D-54294 Trier, zum Römersprudel, zum Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, wie vorgesehen in Artikel 144 bis 148bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft, in letzter Fassung.

Er kann alle Handlungen ausüben, welche in Artikel 145 vorgesehen sind, ohne Erlaubnis der Generalversammlung anfragen zu müssen in den Fällen, wo sie verlangt ist.

Er kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden, auf alle Sachrechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Klagen auf Auflösung verzichten; Beschlagnahmungen aufheben mit oder ohne Zahlung aller Vorzugs- oder Hypothekeneintragungen, Beschlagnahmungen oder jeder anderen Behinderungen.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann auf die Gesellschaftskonten Bezug nehmen.

Er kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle oder bestimmte Geschäfte, einem oder mehreren Bevollmächtigten jenen Teil seiner Befugnisse übertragen, den er bestimmt und für den Zeitraum, den er festsetzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Vorstandes gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: U. Kreten, G. Plassmann, K. Gehlen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 96S, fol. 36, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begeh, zum Zwecke der Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg, den 29. Januar 1997.

F. Baden.

(06563/200/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

I.C.C. S.A., INTERNATIONAL CONSULTING COUNSELLORS, Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 37.

R. C. Luxembourg B 46.446.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CONSULTING COUNSELLORS, en abrégé I.C.C. S.A., avec siège à Luxembourg-Ville.

La société a été constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire à Mersch, en date du 23 décembre 1993. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.446.

A comparu:

Madame Hilda Jacobs, administratrice de sociétés, demeurant à B-2940 Stabroek/Antwerpen, Puttestraat 45, agissant en son nom personnel ainsi qu'en sa qualité d'administrateur de la société BOVA CONSULTING S.A., avec siège à Doennange.

Après avoir ainsi établi qu'elle représentait toutes les actions émises d'I.C.C. S.A., la comparante a renoncé à toute forme supplémentaire de convocation, et elle a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

I) Modification des statuts

Il est ajouté à l'article 4 des statuts la phrase suivante:

«e) La société pourra en outre faire toutes opérations de renting et de leasing de voitures automobiles.»

Cette phrase sera insérée entre le 5^{ème} et le 8^{ème} alinéa.

II) Transfert du siège

Le siège de la société est transféré avec effet immédiat à L-9956 Hachiville, Maison 37.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

III) Nominations

L'assemblée confirme les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 1995, non publiée, qui a accepté la démission de Messieurs Ewert et Mathis comme administrateurs et de la FIDUCIAIRE DELTA S.A. comme commissaire, et qui a nommé administrateurs:

- 1) Monsieur Lode Boeckx, conseiller d'entreprises, demeurant à Hachiville;
- 2) BOVA S.A., avec siège à Doennange;
- 3) Madame Hilda Jacobs, prénommée.

Madame Jacobs a été en outre nommée administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Paul Van Puyenbroeck, expert-comptable, demeurant à B-Stabroek, a été nommé commissaire.

Le mandat des administrateurs et commissaire est confirmé pour une durée de six ans à partir de la présente assemblée.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ trente-cinq mille francs.

Dont acte, fait à Redange, en l'étude, à la date mentionnée en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Jacobs, C. Mines.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 24 juillet 1997, vol. 395, fol. 66, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 27 janvier 1997.

C. Mines.

(06567/225/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

I.F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 50.614.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société I.F.M. S.A., qui s'est tenue en date du 5 février 1997 au siège social, que:

Monsieur Christopher Niehaus ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, Barrister, demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, nommé en remplacement de Monsieur Christopher Niehaus, ainsi que la gestion de la décharge à accorder à Monsieur Niehaus, seront mises à l'ordre du jour de la plus proche assemblée des actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06564/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

INTERNATIONAL VRAC DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 3, rue Ernie Reitz.

R. C. Luxembourg B 25.776.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1997, vol. 305, fol. 55, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 1997.

Signature.

(06568/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

JEIGI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.642.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 1996

Sont présents: Madame Luisella Moreschi;

Monsieur Edo Gobbi;

Monsieur Roberto Verga.

Après un échange de vues, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Edo Gobbi, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L. Moreschi

E. Gobbi

R. Verga

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06572/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

(I.R.E.F.), INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.991.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 20 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 9.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06569/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

JAPAN INDEX FUND 300, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.470.

EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des assemblées générales ordinaires, tenues en date des 9 juin 1995 et 14 juin 1996, ainsi que d'une résolution circulaire du conseil d'administration datée du 3 mai 1995, que le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Akira Hirano, administrateur;
- Monsieur Chiyomatsu Kobayashi, administrateur;
- Monsieur Henri Servais, administrateur;
- Monsieur Patrick Rolin, administrateur;
- Monsieur Richard Schneider, administrateur;
- Monsieur Jean Brucher, administrateur.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06570/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

JEDODIAL FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 36.240.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1997.

JEDODIAL FOOD S.A.
Signature

(06571/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

JET 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.068.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 18 juin 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 11.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06573/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

KPMG PEAT MARWICK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.470.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1990, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 171 du 9 avril 1991.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KPMG PEAT MARWICK, S.à r.l.
Signature

(06579/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

KEY ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

F. Baden.

(06574/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

KISO POWER TOOL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, Haerebiërg 6-10.

R. C. Luxembourg B 47.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour KISO POWER TOOL AG

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06575/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**KPMG AUDIT, Société Civile,
(anc. KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

*Extrait des décisions des associés en date du 16 décembre 1996*Est nommé fondé de pouvoir, avec effet à compter du 1^{er} juillet 1996:

Monsieur Vincent Dogs, directeur, demeurant à Dudelange.

Monsieur Vincent Dogs peut engager la société, à l'exception de tous les engagements d'ordre financier, conjointement avec la signature d'un gérant.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Nicolet
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06576/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**KPMG CORPORATE FINANCE, Société Civile,
(anc. KPMG PEAT MARWICK CONSULTANTS (LUXEMBOURG)).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

*Extrait des décisions des associés en date du 16 décembre 1996*Est nommé fondé de pouvoir, avec effet à compter du 1^{er} juillet 1996:

Monsieur Alan Boyne, directeur, demeurant à Strassen.

Monsieur Alan Boyne peut engager la société, à l'exception de tous les engagements d'ordre financier, conjointement avec la signature d'un gérant.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Nicolet
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06577/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**KPMG, S.à r.l.,
KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELLER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 28.124.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1988, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 212 du 5 août 1988.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KPMG, S.à r.l.
Signature

(06578/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.778.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.778, constituée suivant acte reçu le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 198 du 18 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 7 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 575 du 8 novembre 1996;
- en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 598 du 19 novembre 1996;
- en date du 5 novembre 1996, non encore publié;
- en date du 10 décembre 1996, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de LUF 5.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 38.145.000,- à LUF 43.145.000,- par la création et l'émission de 5.000 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 38.145.000,- (trente-huit millions cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois) à LUF 43.145.000,- (quarante-trois millions cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire majoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription décide d'admettre à la souscription des 5.000 (cinq mille) actions nouvelles l'actionnaire minoritaire, la société anonyme de droit luxembourgeois BAAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Souscription - Libération

Ensuite la société BAAL S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 43.145.000,- (quarante-trois millions cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois), représenté par 43.145 (quarante-trois mille cent quarante-cinq) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, P. van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1997, vol. 96S, fol. 20, case 9. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1997.

C. Hellinckx.

(06598/215/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.778.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.778, constituée suivant acte reçu le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 198 du 18 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 7 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 575 du 8 novembre 1996;
- en date du 30 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 598 du 19 novembre 1996;
- en date du 5 novembre 1996, non encore publié;
- en date du 10 décembre 1996, non encore publié;
- en date du 15 janvier 1997, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny/Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 43.145 (quarante-trois mille cent quarante-cinq) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de LUF 5.555.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 43.145.000,- à LUF 48.700.000,- par la création et l'émission de 5.555 actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 5.555.000,- (cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois) et de le porter de son montant actuel de LUF 43.145.000,- (quarante-trois millions cent quarante-cinq mille francs luxembourgeois) à LUF 48.700.000,- (quarante-huit millions sept cent mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 5.555 (cinq mille cinq cent cinquante-cinq) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire BAAL S.A. a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 5.555 (cinq mille cinq cent cinquante-cinq) actions nouvelles l'autre actionnaire, savoir la société anonyme de droit luxembourgeois ALETTA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Souscription - Libération

Ensuite la société ALETTA S.A., prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 5.555 (cinq mille cinq cent cinquante-cinq) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 5.555.000,- (cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 48.700.000,- (quarante-huit millions sept cent mille francs luxembourgeois), représenté par 48.700 (quarante-huit mille sept cents) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, H. Janssen, P. van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 96S, fol. 34, case 4. – Reçu 55.550 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

C. Hellinckx.

(06599/215/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Pour le notaire
Signature

(06600/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LION OBLILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.530.

Le bilan au 31 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Signature.

(06582/019/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LION OBLILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.530.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 1997

4) L'assemblée générale ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Guy Legrand en tant qu'administrateur de la SICAV LION-OBLILUX.

5) Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

6) Le mandat de Monsieur Robert Roderich, en tant que réviseur d'entreprises de la SICAV, est renouvelé pour une période d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale de 1998.

Pour extrait conforme
CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06583/019/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LUMINO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.314.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 27 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 1.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06588/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LUX AUTOMATEN AG HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.076.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06589/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LUX GASTRO AG HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.062.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(06590/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LUX-WORLD FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-WORLD FUND (SICAV), ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 451 du 11 novembre 1994.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction, demeurant à Bridel.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.- Que l'actif net total de la société est au 15 janvier 1997 de quatre-vingt-onze millions deux cent onze mille deux cent quatre-vingt-huit virgule zéro six Deutsche Mark (91.211.288,06 DEM), représenté par trente mille deux cent quarante-trois (30.243) actions sans valeur nominale.

B.- Que la convocation des actionnaires a été faite:

a) par des annonces publiées au journal Luxemburger Wort, les 23 décembre 1996 et 3 janvier 1997;

b) par des publications faites au Mémorial C, numéro 664 du 23 décembre 1996 et numéro 2 du 3 janvier 1997.

C.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

D.- Qu'il appert de cette liste de présence que dix mille quatre cent trente-cinq (10.435) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale ordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

E.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1996.
- 2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1996; affectation du bénéfice du compartiment et par classe d'actions.
- 3) Donner quitus aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1996 après en avoir reçu lecture.

10.435 actions votant pour,
0 action votant contre,
0 abstention.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1996 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

a) Compartiment LUX-WORLD FUND INCOME:

- Actifs nets au 30 septembre 1996:	49.162.966,20 DEM
- Bénéfice net réalisé au 30 septembre 1996:	147.727,12 DEM

L'assemblée décide que:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sera distribuée sous forme d'un dividende de 10,- DEM par action; le solde étant réinvesti.

b) Compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH:

Actifs nets au 30 septembre 1996:	24.451.944,01 DEM
Perte nette réalisée au 30 septembre 1996:	77.697,32 DEM

L'assemblée décide que:

- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) sera réinvestie dans ce compartiment au profit des actionnaires de la classe A;
- la part du montant distribuable du compartiment revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sera distribuée sous forme d'un dividende de 15,- DEM par action; le solde étant réinvesti.

Pour les deux compartiments LUX-WORLD FUND INCOME et LUX-WORLD FUND GROWTH, l'Assemblée Générale décide que le dividende sera représenté par le coupon numéro 2 des titres de classe B des compartiments afférents et payable à partir du 3 février 1997.

10.435 actions votant pour,
0 actions votant contre,
0 abstentions.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat relatif au 30 septembre 1996.

10.435 actions votant pour,
0 action votant contre,
0 abstention.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 1994 a fixé le mandat des administrateurs pour un terme de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale en l'an 2000.

L'Assemblée Générale confirme la cooptation de Monsieur Michel Birel, Directeur adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, au poste d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur François May, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Michel Birel se terminera avec le mandat des autres administrateurs, c'est-à-dire à l'Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2000.

Le Conseil d'Administration se compose donc actuellement des membres suivants:

- M. Raymond Kirsch, président;
- M. Alphonse Sinnes, vice-président;
- M. Michel Birel, administrateur;
- M. Gilbert Ernst, administrateur;
- M. Jean-Claude Finck, administrateur;
- M. Henri Germeaux, administrateur;
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur;
- M. Armand Weis, administrateur.

Le mandat du Réviseur d'entreprises venant à échéance, l'Assemblée Générale procède à la nomination du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale en 1998.

10.435 actions votant pour,
0 action votant contre,
0 abstention.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total de LUF 629.000,-.

10.435 actions votant pour,
0 action votant contre,
0 abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été ensuite levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 16, rue Zithe.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Nickels, C. Schmitz, M. Kieffer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 janvier 1997, vol. 409, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 février 1997.

A. Weber.

(06591/236/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.974.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Signature.

(06592/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.974.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 5 février 1997*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 5 février 1997.

A. Slinger

Présidente de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06593/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MEDALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 32.497.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Signature.

(06597/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MAFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.330.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 29 avril 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 16, case 1.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06594/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

LOGOS INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am vierundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft KREDIETRUST, mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Michael Probst, Privatangestellter, wohnhaft in Konz, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 15. Januar 1997;

2) Die Aktiengesellschaft FINANCIERE ET IMMOBILIÈRE S.A., mit Sitz in Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Michael Probst, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 15. Januar 1997.

Die obenaufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I. Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LOGOS INVEST S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung ihrer Beteiligungen. Sie kann ebenfalls Fabrikmarken und Patente und alle mit diesen zusammenhängenden Rechte erwerben und verwerten, an der Gründung, der Umänderung und der Kontrolle von Gesellschaften teilnehmen, das Ganze im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei Millionen Deutsche Mark (2.000.000,- DEM), eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM).

Die Aktien sind rückkaufbar nach den Bestimmungen von Artikel 49-8 des Gesetzes über Handelsgesellschaften. Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt das Gesellschaftskapital um achtzehn Millionen Deutsche Mark (18.000.000,- DEM) zu erhöhen, um es von zwei Millionen Deutsche Mark (2.000.000,- DEM) auf zwanzig Millionen Deutsche Mark (20.000.000,- DEM) zu bringen durch die Ausgabe von einhundertachtzigtausend (180.000) Aktien von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM) Nominalwert, welche die gleichen Rechte geniessen wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt, die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktiengabe oder der verschiedenen Aktiengaben festzusetzen, die Bedingungen, der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung zu bestimmen, falls notwendig neue Aktionäre zu berufen und alle Bedingungen die notwendig oder wünschenswert sind, festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist des weiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer, und zahlbar in jeder Wahrung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Ruckzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung, die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz gehalten werden.

Im Rahmen der obenerwahnten Bedingungen und ohne Rucksicht auf die in Artikel 12 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermachtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rucklagen zu erhohen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhohung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der fruheren Aktionare ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft konnen erhohet oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsanderungen zu fassen ist.

Art. 4. Die Gesellschaft ist befugt, ihre eigenen Aktien, insoweit sie gezeichnet und voll eingezahlt sind, nach den Bestimmungen von Artikel 49-8 des Gesetzes uber Handelsgesellschaften zuruckzukaufen, mit der Massgabe, dass dieser Ruckkauf nur mittels aufzuteilender Geldmengen erfolgen kann, einschliesslich der ausserordentlichen Rucklage, welche mittels des Emissionsgeldes, das die Gessellschaft im Rahmen der Ausgabe ihrer Aktien eingenommen hat, errichtet wurde oder mittels des Ertrages einer Ausgabe neuer Aktien, die mit Hinblick auf den Ruckkauf erfolgt ist.

Die von der Gesellschaft zuruckerworbenen Aktien besitzen weder ein Stimmrecht noch ein Recht auf Verteilung von Dividenden oder des Liquidationsproduktes.

Der Preis, zu dem die Aktien zuruckerworben werden, wird gemass den Bestimmungen von Artikel 5 auf der Basis des Nettogesellschaftsvermogens berechnet.

Art. 5. Der Ruckkaufpreis der Aktien, welche die Gesellschaft gemass den Bestimmungen von Artikel 49-8 zuruckzukaufen beabsichtigt, wird dem Nettowert einer Aktie entsprechen, so wie er vom Verwaltungsrat am Bewertungstag, d.h. am Tag, an dem der Verwaltungsrat den Ruckkauf entscheidet, entsprechend den nachfolgenden Modalitaten bestimmt wird.

Der Ruckkaufwert der Gesellschaftsaktien wird sich durch eine Zahl pro Aktie ausdrucken und wird am Bewertungstag errechnet werden, indem man das Nettogesellschaftsvermogen weniger die Verbindlichkeiten der Gesellschaft (zum Zeitpunkt der Schliessung der Raumlichkeiten am Bewertungstag) durch die Gesamtzahl des zu jenem Schliessungszeitpunkt in Umlauf befindlichen Aktien teilt, dies alles im Einvernehmen mit den untenstehenden Bewertungsregeln und, sollten diese Bewertungsregeln in einem bestimmten Fall keine Regelung treffen, auf die Art und Weise, die der Verwaltungsrat als richtig und gerecht erachtet.

Alle vorerwahnten Regeln hinsichtlich der Bewertungen und Verfugbarkeiten werden den allgemein angenommenen Buchhaltungsprinzipien entsprechen.

Von Fallen der Boshaftigkeit, schwerer Nachlassigkeit oder eindeutigen Fehlverhaltens abgesehen, ist jeder Beschluss des Verwaltungsrates hinsichtlich der Errechnung des Ruckkaufwertes endgultig und muss sowohl fur die Gesellschaft als auch fur jetzige, ehemalige oder zukunftige Aktionare als verbindlich angesehen werden.

Bewertungsregeln

A. Die Bestande der Gesellschaft werden betrachtet, als beinhalteten sie:

- a) jegliche Kassen- oder Kontrolliquiditaten, inbegriffen jegliche gelaufenen Zinsen,
- b) jegliche zu erhaltenden Bezuge,
- c) jegliche Darlehen, Aktien, Kapitalanteile, Obligationen, Ablosungsanleihen, Bezugsrechte, Warrants, Optionsrechte und andere Investitionen sowie Wertpapiere, welche die Gesellschaft besitzt oder fur die sie Verbindlichkeiten eingegangen ist (unter Vorbehalt von moglichen Berichtigungen, soweit sie Paragraph B (i) nicht entgegenstehen, um den Schwankungen des Verkaufswertes der Wertpapiere, welche durch einen Verkauf ex-Dividende, ex-Bezugsrechte oder ahnliche Vorgange bedingt sind, Rechnung zu tragen).
- d) jegliche Wertpapiere und Zinsen auf Wertpapieren, welche die Gesellschaft sich erwarten kann,
- e) jegliche gelaufenen Zinsen auf beweglichen Werten mit festem Einkommen, welche die Gesellschaft besitzt, es sei denn, diese Betrage sind schon im Kapitalbetrag dieser Wertpapiere enthalten,
- f) die Grundungskosten der Gesellschaft, inbegriffen die Kosten, welche durch die Ausgabe und die Verteilung der Aktien bedingt sind, insoweit diese Kosten nicht abgeschrieben wurden,
- g) jegliche anderen Werte jeglicher Art, ungeachtet eventuell vorausgezahlter Unkosten.

B. Der Wert dieser Bestande wird wie folgt bestimmt werden:

i) Die Werte jeglicher noch nicht erhaltenen und wie oben erwahnten Liquiditaten, Bezuge, im voraus gezahlten Unkosten, Dividenden, Zinsen, werden betrachtet, als bildeten sie eine einheitliche Summe, es sei denn, es ist nicht sicher, ob diese Summe im ganzen bezahlt oder einkassiert wird, in welchem Falle ihr Wert insoweit gekurzt werden kann, bis der wirkliche, reale Wert erreicht ist; die nicht-liquiden, erklarten und noch nicht erhaltenen Dividenden werden als flussige Dividenden verbucht und verrechnet.

ii) Der Wert jeglicher Anleihen, Aktien, Kapitalanteile, Obligationen, Ablosungsanleihen, Bezugsrechten, Warrants, Optionsrechten oder anderer Investitionen sowie Wertpapiere, die an einem Borsenmarkt kotiert oder gehandelt werden, wird zu Schliesszeiten am Bewertungstag errechnet werden, indem am Bewertungstag der letzte Verkaufskurs jener Borse angewandt wird, die als Haupthandelsplatz jener Wertpapiere betrachtet werden muss; sollte ein solcher Bewertungstag, an jener Borse, ein Feiertag sein, so wird man den letzten Verkaufskurs des vorherigen Arbeitstages dieser Borse anwenden, das ganze aufgrund der ublicherweise angewendeten Mittel (oder sollte kein Verkaufskurs vorliegen, so wird auf den letzten eingetragenen Kaufpreis zuruckgegriffen); jedoch in Dringlichkeitsfallen oder ausser-

gewöhnlichen Umständen, die den Handel dieser Wertpapiere angehen, kann der Verwaltungsrat die Ansicht vertreten, dass ein solcher Preis nicht den wirklichen Handelswert wiedergibt und ihm einen anderen Preis entgegenstellen, falls letzterer dem Verwaltungsrat zufolge eher dem wirklichen Handelswert entspricht.

iii) Der Wert jeglicher wie oben erwähnten Investitionen oder beweglichen Werte, welche nicht an einer Börse - sondern an einem ausserbörsentlichen aber anerkannten Markt - kotiert oder gehandelt werden, wird so berechnet werden, dass die Bewertungsmethode sich bestmöglichst am jene in Paragraph B, (ii) erwähnte anschliesst, es sei denn, der Verwaltungsrat beschliesst, dass eine etwaige andere Kotierungsmodalität eher den wirklichen Wert hervorbringt, in welchem Falle auf letztere Modalität zurückgegriffen wird.

iv) Der Wert eines jeglichen Wertbriefes, welcher die Gesellschaft besitzt und welcher Einschränkungen unterstellt ist (Wertbrief, dessen Verkaufspreis durch gesetzliche oder vertragliche Preiseinschränkungen beeinträchtigt wird), wird dem Prinzip des Treu- und Glaubens gemäss vom Verwaltungsrat errechnet. Die Faktoren, welche in Betracht gezogen werden, um jenen Wert zu errechnen, sind solche, die sich auf das Wesen und die Dauer vorerwählter Einschränkungen beziehen, auf das Volumen marktähnlicher Wertbriefe berufen und gegebenenfalls auf einen solchen ursprünglichen Abschlag beziehen, welcher beim Erwerb von Wertbriefen gleicher Art (und die nicht solchen Einschränkungen unterliegen) auf den Handelspreis gehandhabt wird,

v) der Wert jeglicher wie oben erwähnten anderen Investitionen, beweglichen Werte oder anderen Werte, für die keine Kotierung vorliegt, wird jener vom Verwaltungsrat auf Treu und Glauben festgelegte reale Wert sein, vorausgesetzt, dass letzterer mit den allgemein angenommenen Buchhaltungsprinzipien übereinstimmt,

vi) ungeachtet des Vorhergehenden, an jedem Bewertungstag, wo sich die Gesellschaft dazu verpflichtet hat:

1) ein Vermögenswert zu erwerben, so wird der zu zahlende Betrag als Gesellschaftsschuld verbucht, während der Wert der zu erwerbenden Aktiva-Posten eingetragen werden wird,

2) ein Aktiva-Wert zu veräussern, so wird der zu erhaltende Betrag als Aktiva-Posten der Gesellschaft verrechnet werden, hingegen der zu veräussernde Wert nicht mehr als Aktiva-Posten verbucht wird. Sollte der zu erhaltende Betrag oder die Natur des Gegenpostens oder dieses Aktiva-Postens am Bewertungstag nicht bekannt sein, so wird der Wert dieser Aktiva von Verwaltungsrat festgelegt.

C. Die Schulden der Gesellschaft werden betrachtet, als beinhalteten sie:

a) jegliche Anleihen, Rechnungen und zu bezahlenden Kosten,

b) jegliche auf Gesellschaftsanleihen gelaufenen Zinsen (inbegriffen die zu zahlenden Kommissionsgelder auf Anleihen, zu denen die Gesellschaft sich verpflichtet hat),

c) jegliche entfallenen oder zu zahlenden Kosten,

d) jegliche bekannten, gegenwärtigen oder zukünftigen Schulden, inbegriffen jegliche fälligen vertraglichen Verpflichtungen, inbegriffen der Betrag jeglicher Zinsen oder Vorauszahlungen auf nicht bezahlten aber erklärten Zinsen (vorausgesetzt, der Bewertungstag fällt mit dem Erklärungstag zusammen oder ist ihm nachträglich), sowie inbegriffen der Betrag jeglicher erklärten Zinsen, für die noch keine Dividendscheine vorgelegt wurden und somit noch keine Zahlung erfolgen konnte;

e) eine genügende, sich bis zum Bewertungstag belaufende Rückstellung für Gebühren auf dem Gesellschaftskapital, - Rückstellung, welche übrigens von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt wird -, sowie jede andere mögliche Rücklage, soweit sie vom Verwaltungsrat genehmigt und gebilligt wurde;

f) jegliche anderen Gesellschaftsschulden, welche von den allgemein angenommenen Buchhaltungsprinzipien herrühren, ausgenommen jene Passiva, welche das Gesellschaftskapital, die Rücklagen und Gewinne der Gesellschaft verkörpern.

Beim Festlegen dieser Schuldenbeträge, kann der Verwaltungsrat, im voraus, eventuelle Verwaltungskosten und andere regelmässige und sich wiederholende Unkosten jährlich oder anderswie errechnen und er kann eine gleichmässige Kostenverteilung auf den gewählten Zeitabschnitt vornehmen.

D. Das Nettovermögen der Gesellschaft («Nettovermögen») ist gleichbedeutend mit dem Betrag des wie oben unter A. beschriebenen Gesellschaftsvermögens weniger der wie oben unter C. beschriebenen Gesellschaftsschulden, so wie dieser Betrag am Bewertungstag zum Schliessungszeitpunkt am vom Rückkaufwert betroffenen Markt erhältlich ist.

E. Jegliche Investitionen, Habensalden oder andere Guthaben und Schulden der Gesellschaft, deren Wert in einer anderen Währung als derjenigen des Gesellschaftskapitals ausgedrückt ist, werden gegebenenfalls zu dem am rückkaufbedingten Bewertungstag vorliegenden Wechselkurs errechnet.

F. Um den Rückkaufwert zu erhalten, wird das Nettovermögen durch die Zahl der am Bewertungstag von der Gesellschaft ausgegebenen und sich in Umlauf befindlichen Aktien dividiert. In diesem Sinne:

a) Die gemäss dieses Artikels zum Verkauf angebotenen Aktien werden betrachtet, als befinden sie sich bis genau nach Schliesszeitpunkt des Bewertungstages in Umlauf, und vom Rückkaufzeitpunkt an bis zu jenem des Zahlens wird der Rückkaufspreis als Gesellschaftsschuld betrachtet werden.

b) Die gezeichneten Aktien der Gesellschaft werden von jenem Moment an als ausgestellt und sich in Umlauf befindend betrachtet, wo die Annahme einer Zeichnung und die Verbuchung in die Gesellschaftsbücher erfolgt ist; jene Buchung erfolgt im allgemeinen sofort nach Schliessung der Büros am durch die Unterzeichnung und Ausstellung betroffenen Bewertungstag, und die zu erhaltenden Beträge werden als Aktiva-Posten der Gesellschaft behandelt werden.

II. Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegrafisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsrats-sitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an ein oder mehrere Verwaltungsratsmit-glieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 9. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Interimdividende zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 11. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 12. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitze oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am zweiten Montag des Monats Mai um zehn Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

IV. Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten eines jeden Jahres.

Art. 15. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V. Allgemeine Bestimmungen

Art. 16. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und des Gesetzes von 31. Juli 1929 über Holdinggesellschaften, sowie auf deren spätere Änderungen.

VI. Vorübergehende Bestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember eintausend-neunhundertsebenundneunzig.

2. Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig statt.

VII. Kapitalzeichnung

Die zwanzigtausend (20.000) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) KREDIETRUST, vorgenannt, neunzehntausendneunhundertneunundneunzig Aktien	19.999
2) FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., vorgenannt, eine Aktie	1
Total: zwanzigtausend Aktien	20.000

Die neunzehntausendneunhundertneunundneunzig (19.999) durch die KREDIETRUST gezeichneten Aktien sind voll eingezahlt durch Einbringung von dreissigtausend (30.000) gewöhnlichen Aktien der Aktiengesellschaft DEUTSCHE BANK A.G., mit Sitz in Frankfurt.

Gemäss Artikel 26-1 betreffend die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften wurde ein Bericht von der FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, mit Sitz in Luxemburg, am 22. Januar 1997 erstellt, welcher auf französisch verfasst ist und folgende Schlussfolgerung enthält:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport.

La révision que nous avons effectuée nous permet de confirmer que les modes d'évaluation sont appropriées.

1. L'apport en nature projeté est décrit de façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport, à savoir l'émission de 19.999 actions d'une valeur nominale de DEM 100,- de la Société Anonyme LOGOS INVEST S.A., en formation, est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport représenté par 30.000 actions de la société de droit allemand DEUTSCHE BANK A.G. est au moins égale au nombre et à la valeur des actions à émettre, c'est-à-dire 19.999 actions de DEM 100,- chacune, totalisant DEM 1.999.900,-»

Der vorgenannte Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

KREDIETRUST bescheinigt, dass sie die einzige Besitzerin der von ihr eingebrachten Aktien ist, dass diese frei von jeglicher Verpfändung sind und dass kein Hindernis zur Übertragung derselben an die LOGOS INVEST S.A. besteht.

Dem Notar wurde eine Bescheinigung der KREDIETBANK vorgelegt, dass die dreissigtausend (30.000) Aktien der DEUTSCHEN BANK AG auf ein Konto der LOGOS INVEST S.A. hinterlegt wurden.

Diese Bescheinigung bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Die durch die Gesellschaft FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A. gezeichnete Aktie wurde vollständig in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einhundert Deutsche Mark (100,- DEM), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

VIII. Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf fünfhundertfünfzigtausend Franken (550.000,-).

X. Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der die sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 11, rue Aldringen, L-2960 Luxemburg. Die Gründerversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Ortschaft des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung des Jahres zweitausendzwei werden ernannt:

a) Herr Hubert Hansen, maître en droit, wohnhaft in Mersch,

b) Frau Eliane Irthum, Privatangestellte, wohnhaft in Helmsange,

c) Herr Claude Hermes, Privatangestellter, wohnhaft in Bertrange.

4. Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

FIN-CONTROLE S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg.

5. Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars enden sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2002.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Probst, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 96S, fol. 45, case 5. – Reçu 412.400 francs.

Le Receveur (signé): F. Baden.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Februar 1997.

F. Baden.

(06440/200/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MIAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 47.996.

EXTRAIT

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg à dater du 20 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 12.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 février 1997.

Signature.

(06601/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MILLEBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 5.000.000.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 12, boulevard Paul Eyschen.

R. C. Luxembourg B 14.872.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 6 février 1997.

Signature.

(06602/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

MIU-MIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 45.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1996

1. Acceptation de la démission de Messieurs Mauro Lotti, Patrizio Bertelli, Alberto Prada Bianchi, Administrateurs-Délégués. L'Assemblée leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour;
2. Nomination de Monsieur Giacomo Mottura, demeurant Corso Vittorio Emanuele II, 72 à I-10121 Torino, comme nouvel Administrateur-Délégué; il terminera le mandat jusqu'à la prochaine assemblée.

*Pour la société
MIU-MIU S.A.*

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06603/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

OCCIDENTALIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.255.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

*Pour la société
Signature*

(06612/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

OCCIDENTALIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.255.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 31 décembre 1996 à 11.30 heures précises au siège social de la société

Troisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Sylvie Mc Gaw en tant qu'Administrateur de la Société et décide de nommer en son remplacement la société Mc GAW & WING S.A., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.) S.C. aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société et décide de nommer en son remplacement la société MTC GENERAL TRUST COMPANY S.A. ayant son siège social Route de Moncor 2, Case postale 187, CH-1752 Villars-sur-Glâne.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Pour extrait sincère et conforme
Signature*

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06613/651/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

ROFINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 40.663.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

R. P. Pels.

(06625/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

NIKKO ASIA INCOME & CB FUND.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Signature.

(06611/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

PERFECT HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 120, avenue du X Septembre.

Assemblée Générale du 1^{er} août 1996

Conventions

Suite à la constitution de la société PERFECT HOUSE, S.à r.l., à la date du 26 juillet 1996, il a été décidé ce jour, à l'unanimité des voix, ce qui suit:

1. Monsieur Pierre Majerus cède, et ceci gratuitement, sa part sociale, aux associés majoritaires, c'est-à-dire B.F.H. S.A. BATI-FINANCE, Mademoiselle Annick Heinz et Monsieur Jeannot Schneider dès aujourd'hui.

2. Monsieur Majerus Pierre met à la disposition de la société PERFECT HOUSE, l'autorisation de commerce Entreprise de Construction et Agence Immobilière, ceci contre une indemnité de 50.000,- LUF, cinquante mille francs luxembourgeois, net d'impôts et de l'indice de ce jour 538,29:

Cette indemnité sera réglée et payée par PERFECT HOUSE, au plus tard au dernier jour de chaque mois de calendrier et ce pour la première fois le 30 septembre 1996.

3. Quant à la gestion technique et non administrative ou financière de la société PERFECT HOUSE, la même société PERFECT HOUSE engagera Monsieur Majerus Pierre comme gestionnaire technique, par la production d'un contrat de louage de services en due forme, définissant exactement les droits et obligations du gérant technique, son horaire de travail, ainsi que sa rémunération qui doit être au moins égale au salaire social minimal d'un employé qualifié.

La société PERFECT HOUSE fera une proposition à Monsieur Pierre Majerus en ce sens.

4. Par la même occasion, la société PERFECT HOUSE nommera un gérant administratif et financier et fera connaître cette nomination à Monsieur Majerus.

La société sera engagée par les deux signatures conjointes des deux gérants.

Monsieur Majerus Pierre mettra à la disposition de la société PERFECT HOUSE son savoir technique, le matériel bureau, table à dessin, livres, documentations ou autres, ceci pendant l'exercice de ses fonctions comme gérant technique.

L'activité se fera dans les locaux loués par la société PERFECT HOUSE, à l'adresse suivante: 120, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Monsieur Majerus Pierre pourrait y exercer ses activités d'expert judiciaire auprès des tribunaux à Luxembourg.

Ainsi établi et arrêté de commun accord, à Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

Associés

M. A. Heinz M. J. Schneider BATI-FINANCE S.A.

Gérant technique

Majerus P.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06616/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**AD VENTURES S.A., Société Anonyme,
(anc. POLYSTAKES S.A.)**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 57, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 48.828.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLYSTAKES S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 57, avenue du X Septembre, R.C. Luxembourg section B numéro 48.828, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 547 du 29 décembre 1994 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny/Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Viviane Diener, employée privée, demeurant à Bastendorf.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en AD VENTURES S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.
2. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, Madame Bernadette Reuter et nomination de son remplaçant avec effet au 29 septembre 1994.
3. Acceptation de la démission de l'administrateur, Madame Géraldine Whittaker et nomination de son remplaçant avec effet au 29 septembre 1994.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en AD VENTURES S.A. et de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée AD VENTURES S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, Madame Bernadette Reuter, de lui donner entière décharge pour l'accomplissement de son mandat et de nommer en son remplacement pour le même terme, la société irlandaise BCCB INCORPORATED LTD, dont le siège est au 79, Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande, le tout avec effet rétroactif au 29 septembre 1994.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur, Madame Géraldine Whittaker, de lui donner entière décharge pour l'accomplissement de son mandat et de nommer en son remplacement pour le même terme, Monsieur Emmanuel de Croÿ, conseiller financier, demeurant à «Kirk View», Castlepollard, Co, West Meath, République d'Irlande, le tout avec effet rétroactif au 29 septembre 1994.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. van Hees, H. Janssen, V. Diener, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 96S, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

C. Hellinckx.

(06620/215/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

**AD VENTURES S.A., Société Anonyme,
(anc. POLYSTAKES S.A.)**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 57, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 48.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 1997.

*Pour le notaire
Signature*

(06621/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

PETERCAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.418.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1997, vol. 489, fol. 55, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., tenue au siège social le 30 avril 1996 à 11.00 heures, a décidé l'affectation de son résultat comme suit:

Bénéfice à reporter: LUF 11.876.419

Elle a également décidé le renouvellement du mandat des six Administrateurs suivants:

Messieurs Jean Peterbroeck, Pierre Drion, William Vanderfelt, Baudouin du Parc, Christian de Ville de Goyet et Philippe de Broqueville.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 1997, vol. 489, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(06618/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

PERIGORD IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 30.291.

Le bilan au 31 décembre 1995 avec annexe en complément, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1997, vol. 489, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(06617/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

JOS PETRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5506 Luxembourg, 124, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 49.492.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 février 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(06619/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

PROFITA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 49.564.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 1997.

I. Brucker
Gérant

(06622/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

PROFITA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 49.564.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés du 28 juin 1996

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge au Gérant pour l'exercice écoulé.

I. Brucker
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06623/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

RAID JUNIOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 52.415.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 488, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 1997.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 1996 que:

1) Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Marc Schintgen, administrateur de sociétés, demeurant à Hespérange;
 - Robert Zahren, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg;
 - Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, demeurant à Soetrich (France)
- en remplacement de Nathalie Plaire et Christian Goth, démissionnaires.

2) Eric Invernizzi, controller, est nommé en remplacement de PRESTA SERVICES S.A., démissionnaire.

3) L'assemblée donne décharge aux administrateurs et commissaire démissionnaires pour l'exercice de leur mandat en 1995.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06622/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SAFEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: LUF 4.521.000.**Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 32.586.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(06626/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SCHENKER LUXEMBOURG G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-Leudelange.
R. C. Luxembourg B 32.809.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour la société
Signature

(06629/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SECURICOR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 10.427.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(06630/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SECURICOR SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.459.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1997, vol. 489, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

(06631/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SHAMROCK S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.955.

Suite au conseil d'administration du 21 mai 1996, le siège de la société a été transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1997, vol. 488, fol. 47, case 1.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06633/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

VITRILUX S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.512.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 53, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Signature.

(06670/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 45.000.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 février 1997, vol. 489, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF 2.326.064,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(06632/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SOCIETE INTERNATIONALE DE MODE (S.I.M.L.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 48.687.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 20 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 2.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06634/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SISKA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.204.

Suite au conseil d'administration du 7 juin 1996, le siège de la société été transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1997, vol. 488, fol. 47, case 1.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06635/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SOREP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOREP S.A., avec siège social à L-3390 Peppange, 53A, rue de Crauthem, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 65 du 11 février 1995, avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale mille francs (1.000,- LUF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg,

et désigne comme secrétaire, Monsieur Dominique Michielis, employé privé, demeurant à Bastogne.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Peppange à L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

2) Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de Peppange à L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler», et en conséquence modifie le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Schifflange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à trente mille francs

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Zeimet, C. Henon, D. Michielis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 1997, vol. 499, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 1997.

J. Seckler.

(06640/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SOREP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 1997.

J. Seckler
Le notaire

(06641/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SOPANAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.698.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(066/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SOPANAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.698.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 1997 que Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06639/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SLAVEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 46.323.

EXTRAIT

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 27 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 3.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

(06637/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SKANDIA DISTRIBUTION SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.867.

EXTRAIT

d'une décision du conseil d'administration de SKANDIA DISTRIBUTION SERVICES S.A., prise le 6 février 1997.

Le conseil d'administration de SKANDIA DISTRIBUTION SERVICES S.A. a décidé de modifier, avec effet au 7 février 1997, le siège de la société de manière à le transférer du 29, rue Jean-Pierre Brasseur, Luxembourg, au 69, route d'Esch, Luxembourg.

Pour le conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06636/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

STYL'EX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

I.- S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée STYL'EX, S.à r.l., avec siège social à Sandweiler, 24, rue Principale,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 356, du 1^{er} octobre 1991;

modifiée suivant deux assemblées générales extraordinaires à Sandweiler en date du 14 décembre 1992 et de décembre 1992, publiées au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 377 du 19 août 1993, pages 18060 et 18061;

et modifiée suivant une assemblée générale extraordinaire à Sandweiler en date du 13 juillet 1994, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 547 du 29 décembre 1994.

II.- Tous les associés de la prédite société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée STYL'EX, S.à r.l., savoir:

1.- Monsieur Jacques Jager, employé privé, demeurant à Boulay/France, Chemin du Weiher;

non présent, bien que régulièrement convoqué par lettre recommandée du 29 novembre 1996, sur l'ordre du jour dont il est question ci-après, dont une copie et l'original du récépissé de dépôt, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront formalisés;

2.- Monsieur Philippe Passeri, employé privé, demeurant à Fretin/France, rue de la Marque,

non présent, ici représenté par Monsieur Victor Collé, expert-comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Fretin, en date du 28 novembre 1996,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée;

3.- et la société anonyme holding, établie à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, sous la dénomination de DIAM S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 11 février 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 137 du 25 mai 1988,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 1996, numéro 1899 du répertoire, en cours de formalisation,

représentée par Monsieur Michel Dumay, administrateur de sociétés, demeurant à Sandweiler,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par décision du conseil d'administration prise à la suite de l'acte constitutif prédit et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, conformément à l'article 6, deuxième alinéa des statuts.

Monsieur Michel Dumay, prédit, non présent, ici représenté par Monsieur Victor Collé, prédit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette, en date du 29 novembre 1996,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

III.- Lesquels associés sont propriétaires, Monsieur Jacques Jager, prédit, de vingt parts sociales (20), Monsieur Philippe Passeri, prédit, de vingt parts sociales (20) et la prédite société anonyme holding dénommée DIAM S.A., prédite, de soixante parts sociales (60), de la prédite société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée STYL'EX, S.à r.l.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants représentant l'intégralité capital social, en y comprenant Monsieur Jacques Jager, prédit, qui, bien que régulièrement convoqué, n'a pas répondu à la convocation et ne s'y est pas fait représenté par la procuration qui était annexée à la lettre recommandée du 29 novembre 1996, se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la société.

Il a été pris, à l'unanimité des voix des associés présents, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, décide de transférer le siège social de Sandweiler à Esch-sur-Alzette et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

(le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Collé, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1997, vol. 830, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

N. Muller.

(06644/224/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

STADEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.210.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 7 janvier 1997 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Albert Maizel aux fonctions d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Alain Tircher pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Serge Tabery de son poste d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Serge Tabery pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach au poste d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Graham J. Wilson, Barrister, demeurant à Luxembourg;
- M. Albert Maizel, ingénieur commercial, demeurant à Prague, République tchèque;
- M. Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 47, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06642/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SUPERGEMS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 1996

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Norbert Werner et Jean Bintner ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SUPERGEMS HOLDING S.A.
Signature
Administrateur

(06649/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

STEBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.543.

Le siège social est transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à dater du 6 mai 1996, jour de l'assemblée générale où cette décision a été prise.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 10.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(06643/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SUJEDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.145.

Le bilan au 31 octobre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUJEDO S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(06645/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SUN AND FUN CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUN AND FUN CHARTER S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 420 du 26 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 7 mars 1995, publiée au Mémorial C, numéro 289 du 24 juin 1995.

La séance est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Ana De Sousa, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Christophe Back, employé privé, demeurant à Hondelange/Belgique.

Le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents dollars américains (400,- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quarante mille dollars américains (40.000,- USD), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société d'un montant de 500.000,- USD avec création de 1.250 nouvelles actions entièrement libérées, de sorte que le nouveau capital s'élève à 540.000,- USD.

2) Souscription de la totalité des nouvelles actions par l'actionnaire ARGECO VERWALTUNGS-ANSTALT, société de droit de Liechtenstein, ayant son siège social à Schaan, Postfach 685, 9490 Vaduz, le seul autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3) Modification de l'article 5 (premier paragraphe) des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de quarante mille dollars américains (40.000,- USD) à cinq cent quarante mille dollars américains (540.000,- USD), par la création de mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles de quatre cents dollars américains (400,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte, ARGECO VERWALTUNGS-ANSTALT, société de droit de Liechtenstein, ayant son siège social à Schaan, Postfach 685, 9490 Vaduz, ici représentée par Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société ARGECO VERWALTUNGS-ANSTALT, préqualifiée.

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article cinq, 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante mille dollars américains (540.000,- USD), représenté par mille trois cent cinquante (1.350) actions d'une valeur de quatre cents dollars américains (400,- USD) chacune, toutes de même catégorie.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à deux cent trente mille francs luxembourgeois (230.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Wiscour-Conter, A. De Sousa, C. Back, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 1997, vol. 830, fol. 57, case 5. – Reçu 168.300 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 1997.

Fr. Kessler.

(06646/219/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SUN AND FUN CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 1997.

Fr. Kessler.

(06647/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

TIBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 31.543.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société TIBER HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 5 février 1997 au siège social que:

Monsieur Christophe Niehaus ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, Barrister, demeurant à Luxembourg.

La ratification de la nomination de Monsieur Gordon Humphreys, nommé en remplacement de Monsieur Christopher Niehaus ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Niehaus seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 1997, vol. 489, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06655/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

SUPERGEMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.400.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 48, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SUPERGEMS FINANCE S.A.
Signatures
Administrateurs

(06648/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

T.RARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.175.

Suite au conseil d'administration du 7 juin 1996, le siège social a été transféré du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1997, vol. 488, fol. 47, case 1.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06650/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

TEC EQUIPEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 51.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour la S.à r.l. TEC EQUIPEMENTS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06653/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

TECHNOPOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 38.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 février 1997, vol. 489, fol. 46, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour la S.à r.l. TECHNOPOL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(06654/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

TRIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.943.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 février 1997, vol. 489, fol. 38, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 1997.

Signature.

(06660/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 1997.
